

Fiche N° 3-3 : Le déroulement des parloirs au Centre de détention de

Nantes

1. Fonctionnement.

Au centre de détention les jours de parloir sont le samedi et le dimanche et les jours fériés,

Les tours de parloir sont répartis comme suit :

Matin	Après midi
7h55	13h30
8h05	13h40
8h15	13h50
8h25	14h00
9h00	14h40
9h10	14h50
9h20	15h00
9h30	15h10
10h05	15h50
10h15	16h00
10h25	16h10
10h35	16h20



L'abri des familles du CD de Nantes

Vous devez vous présenter au guichet d'accueil 20 minutes avant l'heure de début du parloir.

A votre arrivée vous devez vous signaler à l'agent pénitentiaire affecté à l'accueil puis patienter dans la salle d'accueil des familles.

Vous devez vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité ainsi que du livret de famille pour les enfants mineurs, faute de quoi, l'accès à l'établissement vous sera refusé.

Conditions spécifiques pour les mamans qui viennent avec un bébé :

- Le bébé doit avoir également un permis de visite à son NOM
- Lors de la prise de rendez-vous le bébé doit être inscrit pour le parloir concerné
- L'entrée dans l'établissement est conditionnée à la présentation du livret de famille ou d'un extrait d'acte de naissance de l'enfant en cours de validité (datant de moins de 3 mois)

A l'heure du parloir vous serez appelé

Vous devrez disposer dans les casiers de consigne tous les objets interdits : téléphones portables, argent numéraire, clefs USB, matériels informatiques divers, produits alimentaires et boissons, cigarettes, tabac, couteaux, ciseaux.

Pour des raisons de sécurité et de confort, le nombre de visiteurs pouvant accéder à une cabine de parloir reste limité à 3 adultes maximum ou 2 adultes et 2 enfants (de plus de 3 ans) ou encore d'1 adulte et de 3 enfants (de plus de 3 ans).

A l'issue de votre visite au parloir, vous serez amené à patienter pendant une vingtaine de minutes environ jusqu'à votre sortie de l'établissement.

2. La prise de rendez-vous.

Le premier rendez-vous sera obligatoirement pris au téléphone au :

08 25 88 95 91 (0,15 ct /min)

Un agent d'accueil téléphonique Thémis FM vous accueille du LUNDI au JEUDI de 9H00 à 12H30 et de 13H30 à 16H00.

Pour les rendez-vous suivants, vous pourrez utiliser la borne de prise de rendez-vous située dans le sas d'entrée de l'accueil. Un bénévole de Prison Justice 44 est à votre disposition pour vous expliquer le fonctionnement des bornes de réservation parloir.

Lors de votre première visite le surveillant vous remettra une carte plastifiée de réservation (badge) que vous devrez utiliser pour prendre rendez-vous sur les bornes.

Quel que soit le type de réservation (par téléphone ou à la borne), les rendez-vous se prennent au maximum 3 semaines à l'avance.

Vous pouvez réserver jusqu'à 3 parloirs par semaine maximum.

3. L'obtention d'un parloir prolongé.

Seul votre proche incarcéré peut solliciter à titre exceptionnel une prolongation de parloir (durée du parloir de 2 heures) auprès du Directeur de la Maison d'arrêt motivée par les situations suivantes :

- un éloignement géographique du visiteur (environ 150 km de trajet minimum)
- moins de deux visites par mois
- une mobilité réduite ou un handicap du visiteur
- des circonstances familiales graves ou particulières

La demande doit être effectuée au moins 5 jours avant la date de parloir et ne pourra être accordée que sous réserve des places disponibles restantes.

Il ne peut pas être accordé plus de deux parloirs prolongés par mois.

4. Comment se déroule le parloir

Les visiteurs doivent se présenter au moins 20 mn avant le début de la visite de parloir auprès de l'agent d'accueil du service pénitentiaire pour vérification d'identité et validation qu'ils sont bien inscrits à ce tours de parloir, puis patienter dans la salle d'accueil des familles

Après l'appel du tour de parloir Vous emporterez alors le sac de linge de rechange avec vous.

Vous devrez impérativement déposer vos affaires dans un casier de consigne.

Vous passerez ensuite sous un portique et vous laisserez le sac de linge.

Vous ne pouvez garder par devers vous que votre permis de visite, une pièce d'identité,

Il est cependant possible d'apporter des documents que la personne détenue que vous visitez vous a demandés par exemple pour constituer une demande de permission de sortir ou un dossier d'aménagement de peine.

Avant votre entrée dans l'établissement, le surveillant de la zone des parloirs contrôlera si ces documents que vous apportez peuvent être transmis à la personne détenue (justificatif de domicile, attestation d'hébergement, copie de la carte d'identité de l'hébergeant, tout justificatif concernant la garde des enfants, contrat de travail, justificatif de formation...

Vous serez enfin conduits vers la salle des parloirs ou une cabine vous sera affectée

Les cabines de parloir sont de petites salles avec une table et des chaises, Vous pouvez vous rapprocher et vous détendre ...

Le temps d'attente est aussi le moment de prendre les prochain rendez-vous sur les bornes, de s'informer et de discuter avec les différents personnes présentes : bénévole de Prison justice 44, autres visiteurs, personnel pénitentiaire, et de boire une boisson chaude (café, thé, chocolat), ou froide (eau, sirop etc..)

Il est interdit d'apporter de la nourriture, sauf au moment des fêtes de fin d'année, selon une réglementation stricte (Voir la fiche à ce sujet)]

Une petite bouteille d'eau non entamée (50 cl) est tolérée l'été

La visite dans le parloir doit obéir aux règles publiques de décence.

Le non-respect de ces dispositions de même qu'un comportement violent et/ou injurieux envers les surveillants peuvent entraîner la suspension du permis de visite

5. Les enfants au parloir:

Pour les bébés de moins de 3 ans vous pouvez emporter dans un sac transparent : 1 biberon, 1 tétine, le «doudou»,

Sont interdits couffin ou cosy, poussettes, porte bébé ventral, transat, sac-à-dos, sac à langer

6. Que pouvez-vous faire dans la salle d'accueil des familles :

- Faire une halte avant et/ou après le parloir,



La salle d'accueil du QMA de Nantes

- Echanger avec les accueillants bénévoles de PJ 44 et les autres visiteurs, demander des informations et des conseils, consulter différents plans (transports, agglomération...) horaires (bus...) vous informer sur les services fournis par d'autres associations...
- Prendre un café, un thé, un chocolat ou une boisson fraîche.



La pause café de Prison justice 44

- amener vos enfants qui pourront jouer lire ou, dessiner,
- Changer bébé, lui donner un biberon
- Prendre un rendez-vous de parloir aux bornes informatiques, consulter les informations de l'administration pénitentiaire.
- Utiliser les sanitaires (accès handicapés)

7. Le sac de linge:

Vous pourrez apporter un sac de linge à votre proche incarcéré une fois par semaine à l'occasion d'une visite au parloir.

Pour des raisons de sécurité, seuls les sacs de linge en plastique souple type cabas d'une dimension maximale de **45 cm de longueur, 40 cm de hauteur, 20 cm de largeur** seront acceptés.

Vous devrez faire enregistrer votre sac auprès du surveillant qui vous indiquera où le déposer afin qu'il puisse être contrôlé. En outre, une liste des objets autorisés mentionne les quantités maximales à respecter (affiché au niveau du local d'accueil des familles et figurant sur l'inventaire). En cas de doute, vous pourrez obtenir les renseignements auprès des agents d'accueil et du surveillant

8. Des associations amies pour vous aider

L'Eclaircie

Cette association de bénévoles vous propose :

- Un accueil dans ses studios pour les parents et/ou amis venant pour des parloirs et ne pouvant faire le trajet aller-retour en une journée, et cela pour une somme modique.
- Un accueil des personnes détenues accompagnées d'un ou plusieurs proches lors de permissions accordées par le juge d'application des peines.
- Un portage de colis envoyés par les proches des personnes détenues s'il n'est pas possible de les faire parvenir lors de parloirs.

Adresse:

7 rue Adrien Delavigne 44300 Nantes

Tel: 02 40 37 00 02

Le Relais Enfants-Parents Incarcérés (REPI)

R.E.P.I accompagne les enfants mineurs aux parloirs lorsque les relations sont difficiles ou rompues entre les parents par l'incarcération.

Le parent incarcéré est invité à écrire un courrier au REPI en motivant sa demande de voir ses enfants. Deux intervenants bénévoles vont alors le rencontrer et examiner avec lui la situation. Ils vont ensuite rencontrer la personne en charge de l'enfant et l'enfant lui-même. Leur accord respectif est indispensable pour organiser un accompagnement. Si les conditions sont réunies, les bénévoles accompagnent l'enfant au parloir et permettent ainsi de maintenir le lien parent enfant.

Le REPI peut organiser des actions collectives tout au long de l'année pour soutenir père et mère incarcérés (ateliers, rencontres festives avec les enfants, photo au parloir).

Pour tout contact écrire

REPI
2 rue de la petite Baratte
44300 NANTES
tél.: 02.40.48.58.39.

Site: www.repinantes.com

Courriel: contact@repinantes.com

Horaires : du lundi au jeudi : 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 le vendredi : de09h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30